

Je vais obtenir mon diplôme...

# ET MAINTENANT?\*



- 1 Réussissez l'examen de compétence en physiothérapie Partie I (volet écrit).
- 2 Terminez vos études en physiothérapie. Félicitations!
- 3 Faites votre CV<sup>EN</sup> et préparez-vous pour les entrevues<sup>EN</sup>.
- 4 Trouvez un emploi qui vous convient<sup>EN</sup>.  
Faites-vous embaucher<sup>EN</sup>!
- 5 Souscrivez une assurance.
- 6 Devenez membre de votre collège provincial. Vous pouvez maintenant travailler en tant que résident/interne en physiothérapie.\*\*
- 7 Réussissez l'examen de compétence en physiothérapie Partie II (volet clinique). Vous pouvez maintenant utiliser le titre physiothérapeute.



\*Guide général; voir les collèges provinciaux pour plus d'information.

\*\*Pour les résidents/internes, une signature de votre superviseur est requise pour l'inscription provinciale.

Travailler en portant le titre « physiothérapeute résident/interne » exige les mêmes permis d'exercice et exigences d'assurance que de travailler comme physiothérapeute à part entière.

<sup>EN</sup> en anglais seulement